

Chargeant **Madame Claire HOUNGAN-AYEMONNA**,
Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la
Solidarité de l'intérim de Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 3 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ; et le Décret N°2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- VU le Décret N°2003-157 du 13 mai 2003 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement de l'intérim du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement pour compter du 13 mai 2003.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du 13 mai 2003, **Mme Claire HOUNGAN-AYEMONNA**, Ministre de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité est chargée de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur **Joseph H. GNONLONFOUN**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 mai 2003

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernemental,
de la Prospective et du Développement, chargé de l'intérim,



Bruno AMOUSSOU